PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2017

Le sept mars deux mille dix-sept, le Conseil Municipal de Goderville s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. FONTANIE Guy, Maire.

Sont présents :

Mme BELLET Florence, MM. GERON Michel, MOIZAN Gérard, CARLIERE Frédéric adjoints,

Mmes CHEDRU Dominique, COZIC Bernadette, LEBER Sophie, MARRO FREVAL Corinne, OUTURQUIN Béatrice, VANIER Pascaline,

MM. DUPUIS Arnaud, JOUTEL Yves, LELAUMIER Yves, REVOL Philippe, ROSE Marc, conseillers municipaux.

Pouvoirs:

Mme BACHELEY Françoise pouvoir à M. CARLIERE Frédéric Mme BELLANGER Nadine pouvoir à M. GERON Michel Mme HAUGUEL Stéphanie pouvoir à M. FONTANIE Guy Mme LAVILLE Géraldine pouvoir à M. REVOL Philippe M. MALO Jean- Marc pouvoir à M. LELAUMIER Yves.

Absent(s): MM. DUVAL Gérard, FLEURY Philippe.

<u>Secrétaire de séance</u> : M. MOIZAN Gérard

Date d'affichage du présent procès-verbal : 8 mars 2017

Un auditeur participe à la séance.

Le procès-verbal de la précédente séance est soumis à approbation. Il est adopté à l'unanimité.

Sauf indication contraire, les délibérations sont adoptées à l'unanimité.

Question n° 1: Examen et vote des comptes administratifs 2016 - Affectation des résultats

- a) Commune
- a) Service de l'Eau et de l'Assainissement
- b) Service Public d'Assainissement non Collectif

Monsieur Fontanié Guy, Maire se retire de l'assemblée et cède la parole à M. Géron Michel.

Sous la présidence de M. GERON Michel,

Les élus examinent les résultats financiers et votent par 20 voix (M. Fontanié ne prenant pas part au vote) les comptes administratifs de l'exercice 2016.

Les bilans comptables des différents budgets s'établissent comme suit :

Commune de Goderville :

Excédent de fonctionnement :	832 931.86 €
Déficit d'investissement :	295 104.24 €
Soit un résultat global excédentaire de	537 827.62 €
Restes à réaliser de dépenses :	305 000.00 €
Restes à réaliser de recettes :	60 400.00 €

Service de l'Eau et de l'Assainissement :

Excédent de fonctionnement : $415 586.79 \in$ Excédent d'investissement $211 148.26 \in$ Soit un résultat global excédentaire de : $626 735.05 \in$ Restes à réaliser de dépenses : $245 000.00 \in$ Restes à réaliser de recettes : $40 000 00 \in$

Service Public d'Assainissement Non Collectif:

Excédent de fonctionnement : 12 472.18 €
Excédent d'investissement : 12 744.10 €

Soit un résultat global excédentaire de : 25 216.28 €

Les excédents de fonctionnement sont affectés en priorité à la couverture des déficits d'investissement et au besoin de financement des restes à réaliser si nécessaire.

M. GERON félicite M. le Maire pour sa bonne gestion des deniers publics. M. FONTANIE y associe l'ensemble des services administratifs.

Monsieur le Maire souligne le travail des commissions.

Il tient à ajouter que malgré les baisses de dotations enregistrées depuis plusieurs années et la mise en fonctionnement de la salle culturelle, les excédents constatés ont permis de laisser une place conséquente aux investissements, investissements qui se réalisent par tranche selon des critères de priorité définis par les élus.

Question n° 2: Adoption des comptes de gestion 2016 du receveur municipal

Le conseil municipal approuve les comptes de gestion 2016 du receveur municipal pour tous les budgets. Ceux-ci présentent les mêmes résultats que les comptes administratifs de la mairie.

Question n° 3 : Examen et vote d'un avenant au contrat d'affermage d'eau potable Les conseillers municipaux valident

1) l'avenant au contrat de délégation du service public d'eau potable.

Cette modification repose essentiellement sur les points suivants :

- prise en compte d'évolutions règlementaires,
- intégration du coût de location du filtre à sable depuis 2014 jusqu'à la fin du contrat,
- prolongation du contrat de deux années soit jusqu'au 31 décembre 2021,
- diminution de la part du délégataire sur le prix de l'eau de 0.0359 € HT du m3.
- 2) l'augmentation de la part communale (dite surtaxe) du prix de l'eau de 0.0359 € HT du m3.

Question n° 4 : Convention d'achat d'eau avec le Syndicat Bretteville-St Maclou Les élus autorisent M. le Maire à signer la convention d'achat d'eau avec le syndicat d'eau et d'assainissement de Brettevile-St Maclou.

Cette convention sera mise en application uniquement en cas de d'impossibilité de distribuer une eau de qualité par nos propres moyens.

Il est rappelé que le filtre à sable installé sur notre captage à Bec de Mortagne permet le traitement de la turbidité.

Question n° 5 : Approbation des demandes de subventions auprès de différents partenaires financiers (Etat et Département)

Le conseil municipal sollicite des subventions auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux et du Département pour les travaux suivants :

- restauration de la façade de la mairie,
- réfection de la toiture du gymnase.

Question n° 6 : Détermination des droits d'entrée aux spectacles de la Ficelle Le droit d'entrée au spectacle de Louisiane et Caux Jazz programmé le 12 mai prochain est fixé de la façon suivante : adulte = $10 \in$ - enfant = $5 \in$.

Question n° 7 : <u>Modification des statuts du SIDESA (Syndicat Interdépartemental de l'Eau</u> Seine-Aval)

Les élus acceptent la demande de retrait du SIDESA sollicitée par différentes collectivités et valident par voie de conséquence la modification des statuts du dit-organisme.

Question n° 8 : Autorisation à signature d'une convention de mise à disposition d'un agent communal à la Communauté de Communes « Campagne de Caux »

Monsieur le Maire est autorisé à signer une convention de mise à disposition de M. Vincent Garcia, éducateur sportif de la commune à la Communauté de Communes Campagne de Caux. Le temps de mise à disposition est de 4 heures hebdomadaires. M. Garcia sera chargé de mener une réflexion sur la mutualisation des dispositifs envers les jeunes.

Dans le cadre des questions diverses

Mme Outurquin rappelle à ses collègues la soirée sans télé organisée par le conseil municipal enfants ce vendredi 10 mars à 20 heures à la salle des fêtes de la mairie. Elle émet le souhait de rencontrer prochainement la commission aux affaires scolaires afin d'échanger de propos recueillis des représentants du conseil municipal enfants. Accompagné de Mme Bertin Marie, responsable des animations culturelles de la communauté de communes, le conseil municipal enfants partira à la découverte du patrimoine godervillais.

Le planning des permanences des bureaux de vote des scrutins des 23 avril et 7 mai est préparé.

Séance levée à 19 heures